

Décision Générale colonial

Décision n° 1415 du 4 décembre 1946 :

n° 1415

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 4 décembre 1946
Numéro JO n° 12 du 31/12/1946	Date du numéro 31 décembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de huit jours à passer à Djibouti est accordée au planton Ahmed Obsie, en service aux bureaux du cer cle de Djibouti (valable du 1 er au 8 décembre 1946).